



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
12 octobre 2023
Français
Original : anglais

Dixième session

Atlanta (États-Unis d'Amérique), 11-15 décembre 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération internationale

Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 9/1 de la Conférence, intitulée « Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise »

Rapport du Secrétariat

I. Généralités

1. Dans la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale », adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption¹, les États Membres et les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption se sont engagés, notamment, à veiller à ce que des mesures appropriées soient en place pour prévenir et combattre la corruption lorsqu'il leur faudrait faire face à des crises et à des situations d'urgence nationales et s'en relever, tout en s'efforçant de ne pas compromettre la rapidité et la qualité des interventions déployées dans de telles circonstances. Ils se sont également engagés à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la corruption et à faire en sorte que leur action de relèvement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) intègre des garanties contre la corruption et des mesures visant à la réprimer.

2. Dans sa [résolution 9/1](#), intitulée « Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise », la Conférence des États parties à la Convention a répondu à cet appel en proposant un ensemble complet de garanties contre la corruption dont doivent disposer les États en temps de crise, allant de politiques et institutions saines à des mesures visant à protéger les fonds publics et la passation des marchés publics, ainsi que de réponses à apporter aux éventuelles inconduites.

* [CAC/COSP/2023/1](#).

¹ Résolution S-32/1 de l'Assemblée générale, annexe.



3. Au paragraphe 25 de ladite résolution, la Conférence a prié le secrétariat de lui présenter, à sa dixième session, un rapport sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de la résolution. En outre, au paragraphe 23, la Conférence a chargé la réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale de recueillir et d'analyser, avec l'appui du secrétariat, les informations communiquées volontairement par les États parties sur les meilleures pratiques et les difficultés relatives à la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise, en vue d'élaborer des lignes directrices non contraignantes pour renforcer la coopération internationale et multilatérale et, ainsi, améliorer la prévention de la corruption, sa détection et les enquêtes et poursuites en la matière dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.

4. Le présent rapport contient une analyse des communications reçues de 35 Parties à la Convention au 13 septembre 2023² en réponse à une note verbale par laquelle il leur était demandé des informations sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des paragraphes 1 à 21 de la résolution 9/1 de la Conférence³. En outre, le rapport contient un résumé de l'élaboration des lignes directrices non contraignantes visant à renforcer la coopération internationale et multilatérale (voir par. 23 et 24 de la résolution).

II. Analyse des mesures visant à renforcer la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise

5. Pour faciliter l'analyse des réponses reçues, les paragraphes de la résolution 9/1 de la Conférence sont groupés par thèmes.

A. Politiques de lutte contre la corruption, suivi des mesures, et indépendance et ressources des autorités compétentes (voir par. 1 à 3 de la résolution 9/1 de la Conférence)

1. Politiques de lutte contre la corruption et suivi des mesures

6. Plusieurs pays ont récemment adopté ou sont en train d'élaborer de nouvelles stratégies de lutte contre la corruption, en tenant souvent compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Par exemple, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption du Tadjikistan pour la période allant jusqu'à 2030 réglemente explicitement la préparation des autorités compétentes aux situations d'urgence et, en particulier, la lutte contre la corruption dans les situations d'urgence. Pour assurer la préparation aux situations d'urgence de sa nouvelle Stratégie de lutte contre la corruption, Haïti a commandé une analyse des risques de corruption dans les situations d'urgence afin de renforcer les politiques publiques de lutte contre la corruption.

² Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Chypre, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Guinée, Haïti, Hongrie, Italie, Jordanie, Kirghizistan, Koweït, Madagascar, Mexique, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, Slovaquie, Tadjikistan, Thaïlande, Türkiye, Ukraine et Union européenne. Les réponses ont été publiées dans leur intégralité sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/en/corruption/COSP/session10.html.

³ Les mesures visant à mettre en œuvre le paragraphe 22 sur les liens qui existent entre la corruption et d'autres formes de criminalité sont résumées dans le document CAC/COSP/2023/18.

7. Les nouvelles stratégies mettent l'accent sur les mesures préventives et la sensibilisation, ainsi que sur la criminalisation et les mesures de détection et de répression. L'Albanie a indiqué que sa nouvelle stratégie renforçait la transparence, la responsabilité et le suivi dans les secteurs particulièrement vulnérables tels que les administrations douanière et fiscale, les collectivités territoriales, la police et le système judiciaire, tout en renforçant l'intégrité du secteur public et la protection des finances et des ressources publiques contre les abus. Chypre a révisé son Plan d'action horizontal national en 2021, notamment afin de renforcer et moderniser le cadre juridique existant ainsi que la supervision, l'estimation des risques et la participation active de la société civile. L'Union européenne est en train d'exiger de ses États membres qu'ils adoptent des règles efficaces sur le libre accès aux informations d'intérêt public, la divulgation et la gestion des conflits d'intérêts dans le secteur public, la divulgation et la vérification des avoirs des agents publics et la réglementation de l'interaction entre le secteur privé et le secteur public.

8. En ce qui concerne la méthodologie d'élaboration des stratégies, le Costa Rica a mis en place un groupe de travail multipartite associant des institutions des secteurs public et privé, des universitaires et la société civile pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'intégrité et de prévention de la corruption dotée d'objectifs communs et mesurables. Le Portugal s'est appuyé sur un groupe d'experts pour élaborer sa Stratégie nationale de prévention et de répression, qui a été adoptée en 2021 après consultation publique. L'une des premières modifications législatives découlant de cette nouvelle stratégie a consisté à améliorer les obligations de déclaration des titulaires de mandats politiques et de hautes fonctions publiques.

9. Plusieurs États ont fait part des mesures qu'ils avaient prises pour assurer un suivi et une évaluation efficaces des stratégies et mesures de lutte contre la corruption mises en œuvre dans les situations d'urgence. La Thaïlande procède à des évaluations annuelles de la performance des projets et activités de prévention afin d'atteindre les objectifs et indicateurs fixés dans le cadre de sa stratégie nationale. Le Koweït a mis en place une équipe de suivi de la performance publique durant la pandémie, qui a élaboré une évaluation technique avec la Kuwait Transparency Society afin de veiller à l'application des normes de l'état de droit, à l'efficacité des systèmes et des procédures, à la responsabilité et à la transparence dans la prise de décisions. En 2022, l'Espagne a lancé un Plan stratégique pour la police nationale, qui contient notamment des indicateurs tels que le pourcentage d'affaires ayant fait l'objet de poursuites par rapport au nombre total d'enquêtes en matière de corruption aux niveaux national et surtout transfrontalier, ainsi que la valeur des saisies d'avoirs qui sont le produit de la corruption. La Commission nationale de prévention des risques et d'intervention d'urgence du Costa Rica a procédé à une analyse interne des risques de corruption dans différents secteurs et procédures et a élaboré des stratégies d'atténuation de ces risques. Dans la Fédération de Russie, les activités de suivi menées dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la corruption pour 2021-2024 ont donné lieu à un examen des bonnes pratiques en matière d'organisation des travaux des organes de lutte contre la corruption, ainsi qu'à des recommandations visant à garantir l'indépendance organisationnelle et fonctionnelle de ces organes. La République de Moldova utilise l'évaluation de l'intégrité institutionnelle, processus de détection des risques de corruption au sein du secteur public fondé sur des méthodes analytiques et pratiques pour repérer les risques, leurs causes et leurs conséquences et pour émettre des recommandations afin de les atténuer. Des plans d'intégrité contenant un total de 350 recommandations ont été élaborés pour réduire les lacunes et les risques détectés. Le Mexique a indiqué que, sur la base de sa nouvelle politique nationale de lutte contre la corruption et de son programme de mise en œuvre, 19 institutions avaient mené 286 activités de lutte contre la corruption en 2022 et 68 institutions s'étaient engagées à mener plus de 880 activités en 2023.

10. Les difficultés liées aux stratégies et aux politiques de lutte contre la corruption sont similaires dans tous les pays et toutes les régions. Il s'agit notamment : de la mise en place de mécanismes de coordination efficaces entre les institutions, les organisations et les niveaux de gouvernement pour mettre en œuvre et suivre la politique nationale de lutte contre la corruption (Mexique) ; de la complexité du cadre législatif et réglementaire existant, ainsi que du manque de clarté concernant sa mise en œuvre (Espagne) ; du caractère complexe et chronophage des changements législatifs et de la coordination entre les administrations, ainsi que de l'élaboration de systèmes de suivi solides et du respect du principe de responsabilité (Botswana) ; des difficultés financières, notamment en raison de la rareté des ressources dans les situations d'urgence (Jordanie) ; et des déficiences et retards dans la mise en œuvre des stratégies en raison de l'état d'urgence dans le pays. À cet égard, la République de Moldova a indiqué que, si les activités prévues dans son Plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption, telles que les formations à la lutte contre la corruption, avaient stagné pendant la pandémie de COVID-19, l'état d'urgence décrété en raison de la guerre en Ukraine voisine n'avait pas d'incidence sur la mise en œuvre du Plan d'action.

11. En Bosnie-Herzégovine, les activités de suivi ayant révélé des insuffisances dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption, l'Agence nationale de lutte contre la corruption a élaboré un Plan d'action pour la prévention de la corruption durant la pandémie de COVID-19, qui contenait notamment des objectifs en matière de suivi et de contrôle de la passation des marchés publics, de signalement de la corruption et de protection des dénonciateurs, ainsi que de limitation des possibilités d'abus de pouvoir discrétionnaire en temps de crise. Malgré un processus de rédaction minutieux et la participation du public au moyen d'une consultation électronique, le projet de Stratégie de lutte contre la corruption pour 2022-2024 n'a pas été adopté par le Conseil des ministres, ce qui a conduit l'Agence de lutte contre la corruption à publier, en remplacement, des orientations applicables à tous les niveaux de gouvernement.

2. Indépendance et ressources des autorités compétentes

12. Plusieurs États ont fait part de mesures mises en place pour garantir l'indépendance et les ressources des administrations, afin qu'elles puissent exercer leurs fonctions de manière efficace et à l'abri de tout abus d'influence, ainsi que la coordination en cas d'urgence. Pour Chypre, l'année 2022 est une année charnière en matière de lutte contre la corruption. C'est en effet l'année de l'adoption de trois textes législatifs, qui ont donné naissance à une autorité indépendante de lutte contre la corruption et réglementé les activités des groupes de pression ainsi que la protection des dénonciateurs d'abus.

13. Au Burkina Faso, l'organe suprême en matière de contrôle administratif et de lutte contre la corruption est l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante qui sert d'interface entre les acteurs de la lutte contre la corruption et les autorités de l'État. Le Botswana qualifie sa Direction de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de « fer de lance de la lutte contre la corruption », dont l'indépendance à l'égard de toute influence extérieure est garantie, y compris en cas d'urgence. Il souligne également l'importance de l'indépendance des auditeurs pour garantir un contrôle proactif et indépendant. En Géorgie, l'Agence de lutte contre la corruption du Service de sécurité de l'État a indiqué qu'elle n'avait cessé de redoubler d'efforts dans les domaines des enquêtes, de la prévention et de l'analyse afin d'améliorer la lutte contre la corruption.

14. Plusieurs États ont créé de nouveaux organismes ou de nouveaux services durant la pandémie, notamment la Pologne, qui a mis en place le Bureau de lutte contre la criminalité économique au sein de la police nationale. Au Portugal, le mécanisme national de lutte contre la corruption, créé en 2023, est financièrement autonome, indépendant à l'égard du Gouvernement et du Parlement et chargé de veiller à la bonne application des systèmes de conformité dans toutes les structures employant

50 personnes ou plus, qu'il s'agisse de personnes morales de droit privé ou d'entités du secteur public. Toutes les structures concernées doivent disposer d'un plan de prévention des risques de corruption, d'un code de conduite, de programmes de formation interne, de canaux de signalement et de systèmes de contrôle, ainsi que de procédures garantissant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre la corruption. À Chypre, l'autorité de lutte contre la corruption, nouvellement créée, est chargée d'évaluer les risques de corruption, de définir des indicateurs d'évaluation et d'émettre des avis, des suggestions et des recommandations à l'intention des autorités compétentes.

15. Plusieurs États ont mentionné l'existence de mesures destinées à améliorer la coopération interinstitutionnelle entre leurs autorités compétentes. Ainsi, l'Espagne dispose d'un réseau des bureaux et agences de lutte contre la fraude et la corruption, composé d'agences fédérales, régionales et locales, y compris d'autorités chargées des marchés publics, de la concurrence et de l'audit, qui fournit une plateforme pour la coopération, l'échange d'informations et l'élaboration de propositions en matière de lutte contre la corruption. En Thaïlande, la Commission nationale de lutte contre la corruption est l'autorité chef de file pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre la corruption. Elle coopère avec plusieurs dizaines d'institutions, dont 11 ministères. Dans l'Union européenne, lors de la pandémie de COVID-19, le Semestre européen, forum de coordination des politiques économiques et budgétaires, a coopéré momentanément avec la facilité pour la reprise et la résilience, instrument temporaire pour la reprise, en vue d'aider l'Union européenne à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Au Panama, le réseau de déontologie publique, créé en 2022, est un programme interinstitutionnel de promotion des pratiques déontologiques par la création d'espaces inclusifs et participatifs qui facilitent l'échange d'idées et d'expériences ainsi que les consultations afin de mettre en place des systèmes d'intégrité dans les institutions publiques.

16. Parmi les difficultés soulevées par les pays figure le manque de ressources. Le Portugal a indiqué que le manque de ressources financières, humaines et techniques risquait d'affaiblir les capacités d'enquête et de poursuite dans les affaires de corruption. De même, la Bosnie-Herzégovine a indiqué que le manque de ressources matérielles et techniques posait problème, comme le montrent également les examens par les pairs en matière de lutte contre la corruption. En effet, sur un effectif initialement prévu de 41 personnes, seules 24 sont disponibles pour mettre en œuvre les mandats de l'Agence de lutte contre la corruption. Le Burkina Faso a indiqué qu'aucun canal de communication électronique n'avait encore été mis en place pour permettre aux organes de lutte contre la corruption, aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques et aux autres entités compétentes d'échanger rapidement des informations actualisées.

B. Conflits d'intérêts, marchés publics, gestion des risques, contrôle, gestion des finances publiques et état d'urgence (voir par. 4 à 7, 9 et 14)

1. Conflits d'intérêts

17. Plusieurs États ont indiqué avoir renforcé leurs mesures de prévention des conflits d'intérêts lors de la gestion des fonds publics dans les situations d'urgence. À titre d'exemple, le Plan espagnol pour la reprise, la transformation et la résilience fixe l'obligation d'examiner les conflits d'intérêts potentiels concernant toute personne impliquée dans les procédures d'appel d'offres pour les marchés publics et dans l'octroi de subventions. En 2022, Chypre a adopté une nouvelle loi qui définit la notion de conflit d'intérêts et oblige les fonctionnaires à informer l'autorité nationale de lutte contre la corruption de tout conflit et à se retirer lorsqu'ils sont personnellement concernés par les décisions. Au Panama, depuis 2022, les agents publics sont tenus de remettre à l'Autorité nationale pour la transparence et l'accès à

l'information une déclaration de conflits d'intérêts lors de leur entrée en fonction, et de la mettre à jour chaque année et lorsqu'ils cessent leurs fonctions. De même, au Paraguay, les fonctionnaires doivent présenter des déclarations de conflits d'intérêts et les mettre à jour régulièrement. Au Tadjikistan, les agents publics doivent déclarer chaque année leurs revenus et leur patrimoine, tandis que la Thaïlande est en train d'adopter une législation axée sur la prévention des conflits d'intérêts. Au Burkina Faso, les agents publics sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel, et des mécanismes ont été mis en place pour examiner, traiter et sanctionner les infractions.

18. En ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêts, les fonctionnaires russes peuvent être exemptés de mesures disciplinaires si le non-respect des exigences en matière de prévention ou de résolution des conflits d'intérêts résulte de circonstances indépendantes de leur volonté. Toutefois, ils doivent signaler ces circonstances et se mettre en conformité dans le mois qui suit leur cessation. En 2023, l'Espagne a adopté un système d'intégrité comportant des règles sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ainsi que sur la gestion des cadeaux et des invitations. Pour fournir des conseils en matière de conflits d'intérêts, le Ministère belge des finances a mis à disposition une Foire Aux Questions (FAQ) et a créé un service spécialisé pour répondre à toute question du personnel concernant les activités extérieures.

19. À Chypre, la loi de 2022 sur les activités des groupes de pression prévoit la publication d'orientations et d'un code de déontologie pour les membres de ces groupes. L'Espagne, parmi d'autres pays, est également en train de réglementer les relations entre les groupes d'intérêt et les personnes occupant des postes qui les rendent susceptibles d'être influencées par l'extérieur.

2. Achats

20. La pandémie de COVID-19 a nécessité des achats d'urgence dans tous les pays du monde. Par exemple, le Botswana a donné tous pouvoirs et toutes responsabilités à ses agents comptables pour l'approbation et l'exécution des procédures d'achats. Toutefois, les mesures de riposte rapide, lorsqu'elles ne font pas l'objet de contrôles, constituent des points d'entrée pour la corruption, et le Costa Rica et la République dominicaine ont signalé que leurs forces de l'ordre poursuivaient des fonctionnaires pour avoir profité des procédures d'achats d'urgence. Pour garantir la libre concurrence, la transparence des marchés publics et un contrôle rigoureux, l'Albanie, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, Chypre, le Costa Rica, El Salvador, la Fédération de Russie, la Guinée, la Jordanie, le Portugal, le Tadjikistan et la Türkiye ont renforcé leur législation en matière d'achats. Parmi les progrès signalés, citons l'amélioration des procédures de suivi, l'utilisation de la technologie pour atténuer les risques, l'obligation pour les fournisseurs de présenter des plans de prévention de la corruption et la publication de recommandations méthodologiques sur la détection et la minimisation des risques de corruption dans les procédures de passation de marchés. Au Costa Rica, le Ministère de la justice et de la paix a sensibilisé les secteurs public et privé au renforcement des procédures de passation de marchés et a présenté un système de suivi de la livraison et de la réception des dons de fournitures médicales. En 2022, la Bosnie-Herzégovine a adopté des améliorations concernant l'approvisionnement en ligne, le suivi des procédures de passation de marchés, la formation des fonctionnaires chargés des achats et la prévention des conflits d'intérêts.

21. Afin de veiller à l'atténuation des risques lors de crises futures et de recueillir les meilleures pratiques, plusieurs pays réalisent des évaluations analytiques de leurs procédures d'achats en situation d'urgence. L'Espagne a émis un ensemble de recommandations pour plus de transparence et d'efficacité, après avoir évalué les contrats passés dans l'urgence en 2021 et 2022. Les autorités portugaises analysent également les données relatives aux procédures et contrats de passation de marchés publics afin d'en tirer des exemples de bonnes pratiques et de signaux d'alerte. Dans le cadre d'une approche préventive, la Slovaquie utilise des outils analytiques et des procédures spécialisées dans le traitement de l'information afin de détecter les risques élevés de pratiques criminelles de corruption.

22. Dans plusieurs pays, la pandémie a accéléré l'adoption de plateformes numériques afin de garantir la traçabilité, la responsabilité et l'intégrité des données tout au long des procédures d'achats. En 2022, la Türkiye a rendu obligatoire l'approvisionnement en ligne, et des mécanismes d'audit et de contrôle judiciaire lui permettent de disposer de procédures d'attribution de marchés transparentes et saines. Le Panama a créé PanamaCompra en Cifras, observatoire en ligne de la passation des marchés publics, qui renseigne sur les transactions effectuées par l'État pour la mise en œuvre de nouveaux projets. En plus d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la transparence, les plateformes numériques peuvent également favoriser l'inclusion. Par exemple, le Panama a mis en place une plateforme de devis en ligne sur laquelle les administrations publient leurs appels d'offres de faible valeur, ce qui permet à un plus grand nombre d'entreprises d'y prendre part. Les autorités thaïlandaises ont également souligné que l'introduction de leur système de marchés publics électroniques avait multiplié les possibilités pour les fournisseurs de participer aux appels d'offres publics dans des conditions d'équité et d'égalité.

23. Du fait de la fréquence et de l'importance de la corruption dans le contexte des marchés publics, certains pays ont été amenés à criminaliser les actes relatifs à la procédure d'achats. Le Burkina Faso a criminalisé la pratique de la surfacturation, tandis que l'Agence des marchés publics de Bosnie-Herzégovine a lancé une initiative visant à criminaliser l'ensemble des abus dans les procédures de passation des marchés publics.

3. Gestion des risques

24. Les pays ont fait état d'initiatives visant à atténuer les risques de corruption dans le cadre des marchés publics et des secours d'urgence. Au Portugal, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'urgence pour lutter contre la pandémie de COVID-19, le Conseil pour la prévention de la corruption a publié des recommandations sur la prévention des risques de corruption et d'infractions connexes, soulignant qu'il est impératif pour l'ensemble des décideurs et des fonctionnaires de respecter le plus haut niveau de transparence, de déontologie et d'intégrité.

25. Les plans de relance de plusieurs pays prévoient des estimations des risques de corruption. En Espagne, le Plan pour la reprise, la transformation et la résilience, qui vise à canaliser les fonds alloués par l'Union européenne pour réparer les dommages causés par la crise de la COVID-19, exige de toutes les entités gérant des fonds publics dans le cadre du Plan qu'elles élaborent un programme de mesures antifraude et réalisent une estimation des risques. La Bosnie-Herzégovine, le Botswana et la Slovaquie procèdent également à des estimations régulières des risques de corruption afin d'identifier et de combler de manière proactive toute lacune ou faiblesse au sein des systèmes de gouvernance et des cadres opérationnels des organismes publics. En République de Moldova, un hôpital a été inclus dans le programme d'évaluation de l'intégrité institutionnelle et a reçu environ 80 recommandations visant à atténuer ou à gérer les risques de corruption. La Thaïlande a déclaré avoir compilé une base de données des risques aux niveaux provincial, régional et national à partir des résultats des estimations des risques de corruption. Le Costa Rica a indiqué que sa Stratégie nationale d'intégrité et de prévention de la corruption comportait des informations sur la gestion des risques de corruption dans les interactions public-privé en vue de prévenir les conflits d'intérêts.

4. Audit et contrôle

26. Dans les situations d'urgence et de crise, l'audit et le contrôle sont essentiels pour garantir que les fonds publics sont utilisés de manière appropriée et pour repérer les irrégularités ; plusieurs États ont indiqué avoir pris des mesures à cet égard. Par exemple, le Botswana a vérifié les activités de passation de marchés menées pendant la pandémie de COVID-19 et a réalisé un audit sur son état de préparation et sa riposte à la pandémie et sur la gestion de son Fonds pour les interventions d'urgence. Le Burkina Faso a également vérifié les dépenses des fonds destinés à la gestion de crise lors de l'épidémie de COVID-19. En outre, le Ministère de la défense a été audité

entre 2021 et 2023, en réponse à de nombreux signalements de citoyens au sujet des dépenses militaires dans le contexte de crise sécuritaire que connaît le pays. L'évaluation par la Cour des comptes espagnole de l'efficacité du système de cogouvernance à plusieurs niveaux pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19 a confirmé la capacité du système à favoriser une collaboration indispensable dans des conditions difficiles tout en recensant les domaines dans lesquels des améliorations étaient possibles.

27. La Belgique, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, le Costa Rica, le Panama et la Thaïlande ont intégré à leurs institutions publiques des systèmes d'audit interne qui ont démontré leur utilité compte tenu des risques accrus de corruption engendrés par la rapidité des adaptations opérationnelles et de la réaffectation des ressources. Afin de renforcer les capacités des services d'audit interne de tous les ministères et secrétariats d'État chypriotes, une formation leur a été dispensée sur des sujets tels que l'estimation et la gestion des risques, ainsi que la planification et la réalisation d'audits internes. D'autres conseils leur ont été fournis au moyen d'un coaching sur le recensement et l'estimation des risques et de la publication d'un manuel détaillé sur les audits internes. Le Panama a mis à jour ses normes nationales en matière d'audit en suivant les normes définies par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

28. En Guinée, les entreprises sont tenues de communiquer au Ministère public les résultats des audits de gestion ou de conformité qui révèlent des cas de corruption ou d'infractions similaires. La Guinée constate en revanche que le manque de coopération de certaines parties prenantes complique la réalisation des audits.

5. Gestion des finances publiques

29. Dans le cadre de sa riposte nationale à la pandémie, le Gouvernement botswanais a créé un fonds d'aide d'urgence afin de disposer des ressources financières nécessaires à l'achat de fournitures médicales pour le pays, à l'évacuation de ses ressortissants hors du Botswana, à la diffusion de l'information au niveau national, au sauvetage de certains secteurs de l'économie et au fonctionnement des centres ou services publics de conseil. Le Burkina Faso a débloqué des ressources financières pour atténuer les conséquences de la pandémie et a adopté des systèmes de contrôle interne des finances publiques pour veiller à leur bonne affectation. Au Costa Rica, afin d'améliorer le contrôle citoyen et de renforcer la transparence et la responsabilité durant la pandémie, le Bureau du contrôleur général a mis en ligne des analyses et des informations actualisées. De même, la Commission nationale d'urgence a publié sur son site Web, souvent en temps réel, de nombreuses informations détaillées sur la gestion institutionnelle de la riposte à la COVID-19, qui portaient sur les dons nationaux et internationaux, les achats, le recrutement de personnel intérimaire et l'exécution budgétaire. En outre, une stratégie nationale de gestion financière des risques de catastrophe est en cours d'élaboration afin de faire en sorte que des fonds soient alloués à l'atténuation des risques et à la mise à disposition de ressources facilement mobilisables pour les interventions en cas de catastrophe.

6. État d'urgence

30. Afin d'assurer une riposte rapide lors de la pandémie de COVID-19, les pays ont eu recours à l'état d'urgence. Au Botswana, la législation a permis au Président d'appliquer des réglementations en urgence, telles que, en 2020, les directives relatives aux catastrophes sanitaires, en réponse à la pandémie. Haïti a indiqué que l'état d'urgence avait permis au Gouvernement d'avoir recours à des procédures accélérées pour débloquer des fonds publics, effectuer les dépenses requises, réaffecter des crédits budgétaires et conclure les contrats qu'il avait jugés nécessaires. L'instauration de garanties est toutefois indispensable pour éviter les abus de pouvoir. La Bosnie-Herzégovine a ainsi souligné l'importance du contrôle parlementaire pour gérer les autorisations, les finances publiques et la protection préventive contre les activités illégales et l'abus de fonctions et d'autorité, ainsi que les ressources

matérielles et financières, et pour collecter les informations et les faits sur les événements liés aux travaux des administrations.

31. Les effets de la pandémie de COVID-19 s'étant atténués, les pays ont levé la plupart des mesures qu'ils avaient adoptées pour les contenir et les combattre. Le Portugal a ainsi indiqué avoir entrepris d'abroger la plupart des textes législatifs approuvés dans le contexte de la pandémie.

32. El Salvador a fait savoir que la participation de plusieurs ministères ainsi que de la Cour suprême de justice à la gestion de l'assistance liée à la COVID avait posé des problèmes, chaque institution ayant appliqué ses propres procédures et réglementations.

C. Intégrité des entreprises, transparence de la propriété effective et mesures de prévention du blanchiment d'argent (voir par. 10, 11 et 13)

1. Intégrité du secteur privé

33. Comme le Burkina Faso, Chypre et le Costa Rica, plusieurs pays ont pris des mesures pour renforcer les activités de lutte contre la corruption dans le secteur privé, en soulignant l'importance de la transparence et de la déontologie dans le fonctionnement des entreprises. Le Burkina Faso a promu la transparence et l'intégrité en encourageant les bonnes pratiques de fonctionnement et les audits internes, tout en mettant l'accent sur la prévention des conflits d'intérêts. Le Costa Rica a promulgué une loi sur la responsabilité des personnes morales en ce qui concerne la pratique des pots-de-vin et d'autres infractions, et a introduit un modèle pour l'organisation, la prévention, la gestion et le contrôle des infractions à des fins de prévention et de détection, ainsi que des réformes en réponse aux recommandations en matière de lutte contre la corruption. Chypre a doté son autorité de lutte contre la corruption de compétences et de pouvoirs lui permettant d'évaluer et de promouvoir l'intégrité dans le secteur privé en collaborant avec des associations professionnelles, en veillant à l'existence de mécanismes de contrôle interne pour favoriser la transparence et en ciblant les entreprises qui proposent ou fournissent des avantages indus. La Banque centrale de Bosnie-Herzégovine a mis en œuvre un programme de conformité interne et établi un système de « ligne déontologique » pour le signalement de la corruption et des irrégularités au sein de l'institution.

34. Des incitations à l'intégration de la déontologie et de la transparence dans les pratiques de travail du secteur privé font également leurs preuves. Par exemple, au Paraguay, le Secrétaire d'État à la lutte contre la corruption reconnaît et récompense les entreprises privées qui respectent les normes de transparence et d'intégrité en leur décernant un sceau d'intégrité. Le Portugal décerne le « Trophée de l'intégrité » aux entreprises privées qui respectent les normes d'intégrité dans leur fonctionnement. La République de Moldova met l'accent sur la formation à la lutte contre la corruption pour les entreprises privées et a lancé un concours national visant à promouvoir l'intégrité dans le secteur privé. Le Burkina Faso souligne l'importance du renforcement de la coopération entre les services de détection et de répression et les entités privées dans la lutte contre la corruption. Le Kirghizistan a instauré un service de médiation pour les entreprises afin de garantir la transparence des activités des pouvoirs publics, de réduire la corruption et de créer un cadre juridique et institutionnel pour la protection des droits, des libertés et des intérêts légitimes des entreprises. Le Parquet général dispose d'une unité indépendante chargée d'étudier et d'analyser la situation afin de protéger les droits des chefs d'entreprise. La Fédération de Russie a mis en place un système de coopération entre les associations professionnelles et les pouvoirs publics afin d'évaluer les risques de corruption et d'améliorer les échanges entre le Gouvernement et les milieux d'affaires.

2. Transparence de la propriété effective

35. Le Botswana a revu sa définition du bénéficiaire effectif, afin qu'elle tienne compte notamment de la propriété de fiducies ou de produits d'assurance-vie, et renforcé les exigences en matière de diligence raisonnable.

36. La Bosnie-Herzégovine a indiqué que l'instauration d'un registre unique des bénéficiaires effectifs conforme aux normes internationales sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme créerait une sécurité juridique pour les contribuables et les entreprises, et renforcerait la transparence et le contrôle par les services de détection et de répression, en particulier en ce qui concerne les biens immobiliers, qui ont été identifiés comme étant un secteur vulnérable. La Thaïlande est également en train de rédiger un projet de loi visant à instaurer un registre.

37. En 2023, le Burkina Faso, dans un contexte de crise sécuritaire, a adopté une loi sur la création d'un registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques. En Hongrie, le registre de la propriété effective est accessible aux services de détection et de répression, aux services nationaux de sécurité, au Service national de protection, au Centre de lutte contre le terrorisme, aux administrations fiscale et douanière nationales, ainsi qu'au Bureau du Procureur et aux tribunaux pénaux. La Hongrie a précisé que le système d'interconnexion des registres de bénéficiaires effectifs de l'Union européenne, une fois opérationnel, serait d'une grande utilité. Le Botswana compile les informations sur la propriété effective dans son système d'enregistrement des entreprises en ligne et communique les informations aux entités autorisées qui les demandent. Après avoir instauré un registre, le Portugal mène une vaste campagne de sensibilisation sur différents médias à l'intention du grand public et organise des sessions de formation pour les autorités compétentes et les associations professionnelles concernées (avocats, juristes, notaires et experts-comptables). En ce qui concerne les données, Chypre a indiqué que les informations sur la propriété effective étaient collectées et vérifiées par un grand nombre d'agents économiques et d'autorités, ce qui contribuait à leur disponibilité et à leur exactitude. Depuis 2022, le Panama utilise des plateformes de communication entre différentes autorités pour obtenir et valider les informations sur la propriété effective.

3. Mesures de prévention du blanchiment d'argent

38. D'emblée, les États évoquent le rôle important des normes et organisations internationales dans la prévention de la criminalité financière. La Belgique a souligné le rôle du Groupe d'action financière et de ses normes, ainsi que l'accent mis sur la conformité juridique et l'efficacité dans les rapports d'évaluation mutuelle, ce qui aide les pays à évaluer et à améliorer leurs systèmes nationaux. Outre la publicité active en matière d'informations ou de renseignements financiers, El Salvador a souligné la possibilité d'échanger des informations en toute sécurité par l'intermédiaire du Groupe Egmont des cellules de renseignement financier. Madagascar a coprésidé le groupe d'étude sur le transport transfrontalier d'espèces du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe, et est membre du Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs.

39. La Fédération de Russie a indiqué qu'elle procédait à des estimations régulières des risques qui avaient révélé une augmentation des risques de corruption et de blanchiment d'argent/financement du terrorisme. L'évasion fiscale constitue l'un des principaux risques détectés et est particulièrement préjudiciable en temps de crise. L'abus de pouvoir et la pratique des pots-de-vin figurent parmi les actes de corruption les plus fréquemment recensés en relation avec le blanchiment d'argent. La Guinée a décrit la méthodologie utilisée pour sa dernière estimation des risques en date. C'est une combinaison d'approches quantitative et qualitative qui a été adoptée afin de fournir une base objective pour l'analyse des menaces et des vulnérabilités, tout en multipliant les sources d'information susceptibles de consolider et de compléter l'estimation des risques.

40. L'Italie est en train de mettre à jour son évaluation nationale des risques et constate qu'il est difficile d'assurer la cohésion et de renforcer la coopération entre toutes les autorités compétentes. Afin d'améliorer le signalement des opérations suspectes, le service italien de renseignement financier a fourni des indicateurs d'anomalie pour faciliter leur détection et a diffusé des modèles et types représentatifs de comportements économiques et financiers anormaux susceptibles d'être liés au blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme. Il a également mené des actions de sensibilisation aux risques de comportement illicite et d'infiltration des entreprises par la criminalité organisée, ainsi qu'à la prévention de la criminalité financière liée à la pandémie. Pour prévenir les abus et la corruption entourant les fonds de l'Union européenne destinés aux investissements liés à la COVID-19 et aux réformes en Italie, il a participé à l'adoption de lignes directrices et d'outils destinés aux opérateurs publics et privés afin de détecter et de signaler efficacement les activités suspectes dans le cadre des travaux publics ou d'autres activités publiques. Pour faciliter la détection du blanchiment d'argent, le Danemark a voté en 2021 une loi d'interdiction des espèces, qui limite les paiements en espèces à 20 000 couronnes danoises, soit l'équivalent de 2 840 dollars.

41. Plusieurs États ont amélioré leur coopération interinstitutionnelle lors de la pandémie. Au Costa Rica, la coordination interinstitutionnelle entre la Commission nationale d'urgence, le Ministère des finances et les banques nationales intègre des systèmes de contrôle qui empêchent que les dépôts sur le Fonds national d'urgence fassent l'objet de fraude, de corruption ou de blanchiment d'argent, tant dans la gestion opérationnelle ordinaire que dans la gestion extraordinaire (d'urgence). Au Portugal, la Commission de coordination de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme constitue un forum pour une coordination efficace entre tous les organismes et entités ayant des compétences en la matière, afin de suivre et de coordonner le recensement et l'évaluation des risques ainsi que la réponse à y apporter, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la conformité technique et de l'efficacité du système national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Chypre a créé une autorité consultative contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, composée d'entités des secteurs public et privé, qui peut notamment orienter le Conseil des ministres quant aux mesures nécessaires pour améliorer le système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Au Botswana, outre les accords de coopération existants en matière de détection et répression et d'échange d'informations, la Direction de la lutte contre la corruption et la criminalité économique est en passe d'établir un mémorandum d'accord avec l'administration de tutelle des institutions financières non bancaires afin de pouvoir s'attaquer conjointement à la corruption et au blanchiment d'argent au sein des entreprises et des institutions financières. En Fédération de Russie, les autorités collaborent activement avec le secteur privé pour échanger des informations sur les nouveaux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Madagascar s'appuie sur des partenariats public-privé pour faciliter l'échange d'informations et la détection des infractions liées à la corruption.

42. Le Botswana, l'Espagne et le Portugal ont indiqué qu'ils éprouaient des difficultés à assurer l'efficacité de la coordination et de la coopération entre les différents organismes publics. En Italie, la mise en œuvre en cours du Plan national de relance et de résilience implique que la gestion de vastes ressources financières et la simplification et l'accélération des procédures publiques s'accompagnent d'instruments visant à protéger l'économie des infiltrations criminelles et à fournir des garanties efficaces pour l'intégrité publique, ce qui n'est pas chose aisée.

D. Accès à l'information, participation des parties prenantes, signalement, et rapports entre les questions de genre et la corruption (voir par. 8 et 15 à 17)

1. Liberté d'information

43. La disponibilité et l'accessibilité des informations sur la corruption permettent un contrôle citoyen, ce qui revêt une importance particulière en temps de crise. Ainsi, Haïti a redoublé d'efforts pour éduquer et sensibiliser le public aux effets néfastes de la corruption afin de prévenir les actes de corruption au lendemain du séisme survenu en 2021. Chypre, le Costa Rica, et la Fédération de Russie ont évoqué la publication d'informations par les institutions de contrôle, ce qui a permis au public d'évaluer les éventuelles incidences budgétaires et financières des décisions prises durant la pandémie. Le Panama a mis en place une plateforme de contrôle de la transparence en 2022 et l'a rendue obligatoire pour toutes les institutions publiques. Elle facilite le contrôle automatique des informations obligatoires saisies par les entités publiques ainsi que la réception des demandes d'information en ligne et la réponse à ces demandes.

44. Au Botswana, afin de diffuser en temps utile des informations exactes sur la COVID-19 dans plusieurs langues, le Gouvernement a distribué du matériel pédagogique, produit des annonces pour la télévision, la radio, les journaux et les magazines, et envoyé des messages sur les réseaux mobiles et les réseaux sociaux. Un centre d'appel proposait des informations en temps réel sur la pandémie.

45. La République de Moldova a lancé des campagnes d'information et de sensibilisation en partenariat avec les entités en charge des secteurs les plus exposés à la corruption, à savoir : la santé, l'éducation, la construction, l'alimentation, les douanes, la police, la justice, les services publics, l'énergie, l'environnement et les transports. En plus des médias traditionnels, elle a également utilisé des médias tels que les podcasts, les centres d'information mobiles, les vidéos et les jeux. En ce qui concerne les informations de l'administration publique, la Slovaquie a indiqué qu'elle avait récemment amélioré son dispositif de publication transparente et de libre accès à destination du grand public et des journalistes, et elle a souligné combien il importait de permettre à ces derniers d'y accéder.

46. En termes de défis à relever, il est primordial de veiller à la fiabilité, au bon fonctionnement et à la sécurité de ces outils afin qu'ils soient efficaces et qu'ils contribuent à la résilience globale lors de la riposte aux crises.

2. Participation des parties prenantes

47. De plus en plus de pays associent des acteurs non gouvernementaux à leurs efforts de lutte contre la corruption. La Géorgie a indiqué que l'engagement des citoyens dans la lutte contre les infractions liées à la corruption s'était notablement accru et que les signalements de corruption reçus des citoyens avaient augmenté. Le Burkina Faso a souligné la possibilité pour toute organisation de la société civile de se porter partie civile dans les affaires judiciaires de corruption, et a mentionné plusieurs exemples.

48. Chypre a fait état de la création d'un conseil scientifique composé d'universitaires et d'observateurs de la société civile, qui est chargé d'évaluer et d'améliorer les mesures de lutte contre la corruption, ainsi que de la collaboration avec le monde universitaire en vue de l'élaboration de méthodes et pratiques innovantes pour la prévention et la répression de la corruption.

49. Plusieurs pays, dont l'Espagne, le Panama et le Paraguay, ont mené des actions de sensibilisation aux conséquences de la corruption en organisant des événements conjoints avec la société civile, tout en reconnaissant que la sensibilisation du public demeure un défi permanent. La Pologne a activement associé la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à ses efforts de lutte contre la

corruption, en mettant l'accent sur la sensibilisation du public dans les situations de crise. Au Portugal, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption pour 2020-2024 vise la participation active d'entités non publiques, notamment la société civile, des citoyens, des entreprises et des institutions publiques. En République de Moldova, la collaboration entre le Centre national de lutte contre la corruption et la société civile se traduit essentiellement par des initiatives visant à promouvoir l'intégrité et l'éducation à la lutte contre la corruption, tandis que l'Espagne a pris des mesures en faveur de la transparence et de la participation des citoyens au moyen de son portail sur la responsabilité et de son Plan pour un gouvernement ouvert.

50. Haïti et le Panama promeuvent la déontologie et la transparence et associent la société civile, les groupes communautaires et le secteur privé aux campagnes de prévention et de sensibilisation à la corruption. Haïti a créé un centre de documentation sur la lutte contre la corruption et a lancé la revue « Transparence », tandis que le Panama a accueilli des forums universitaires sur la déontologie dans les secteurs public et privé, mené des campagnes de sensibilisation et conclu des accords de coopération avec des associations pour promouvoir l'intégrité.

51. Madagascar a organisé des sessions de formation et de sensibilisation à l'intention des juristes et des étudiants en droit, tandis que la Bosnie-Herzégovine a décerné des prix à des élèves pour la réalisation d'œuvres artistiques et littéraires sur le thème de la lutte contre la corruption, dans le cadre d'une campagne annuelle. Les meilleures réalisations ont été mises en avant dans un film promotionnel, sur les calendriers de l'Agence de lutte contre la corruption et lors d'une conférence annuelle à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

3. Systèmes de plainte confidentiels et protection des dénonciateurs

52. Alors que Chypre et l'Espagne ont récemment introduit de nouvelles lois sur le signalement de la corruption, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Costa Rica, le Danemark, El Salvador, la Géorgie, le Panama, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Thaïlande ont indiqué qu'ils travaillaient au renforcement de leurs systèmes de protection des dénonciateurs et des témoins d'actes de corruption. En Espagne, la nouvelle loi a instauré l'Autorité indépendante de protection des dénonciateurs, qui est une entité de droit public. La Bosnie-Herzégovine a indiqué qu'elle continuait à œuvrer au renforcement de son système de protection des dénonciateurs afin qu'il soit élargi aux personnes autres que les agents publics et qu'il allège la charge de la preuve qui pèse sur les dénonciateurs.

53. Le Portugal utilise plusieurs canaux de signalement, tandis que le Ministère du travail de la Fédération de Russie a mis en place des lignes directes et un système de dénonciation électronique pour le signalement confidentiel des actes de corruption dans les organismes publics. Les autres canaux de signalement sont les sites Web, le courrier électronique, le téléphone et le signalement en personne.

54. L'Espagne et le Portugal ont toutefois souligné que la difficulté de protéger efficacement les dénonciateurs engendrait une crainte de dénoncer et un manque de confiance dans les mécanismes de signalement.

4. Genre et corruption

55. Plusieurs États ont pris des mesures pour mieux appréhender le rapport entre les questions de genre et la corruption et pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en créant un groupe de travail sur l'intégration des questions de genre (Belgique), ainsi qu'en harmonisant les lois et règlements avec la législation sur l'égalité des sexes et en organisant des formations sur les effets que pourrait avoir la réglementation sur l'égalité des sexes (Bosnie-Herzégovine).

56. Le Botswana a mis l'accent sur l'égalité des sexes au moyen de politiques telles que la Politique nationale sur le genre et le développement et par la création de la Commission nationale sur le genre. Bien qu'elles ne soient qu'indirectement liées aux activités de lutte contre la corruption, ces politiques soulignent tout de même la reconnaissance du lien intrinsèque existant entre l'égalité des sexes et le développement dans son ensemble. Le Burkina Faso dispense des formations sur l'analyse budgétaire fondée sur le genre afin de garantir que l'allocation des ressources publiques est réalisée de manière à réduire les inégalités de genre. Le Tadjikistan a pris des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans la fonction publique en interdisant la discrimination fondée sur le genre lors du recrutement et de l'embauche, en vue de créer un environnement favorable à l'égalité des sexes qui reconnaisse la valeur de la diversité dans la gouvernance.

57. Partant du constat que les situations d'urgence et les catastrophes augmentent considérablement le niveau de vulnérabilité des femmes, entraînant chômage, conséquences négatives sur les soins de santé, difficultés liées à la satisfaction des besoins essentiels et à l'accès à la sécurité nutritionnelle, migrations irrégulières, violence fondée sur le genre, exploitation sexuelle, traite des personnes et fardeau de la prise en charge des personnes dépendantes, le Costa Rica a intégré l'égalité des sexes à ses stratégies de prévention des catastrophes et de riposte. L'Italie s'appuie sur des études universitaires pour mieux mettre en perspective la question de la corruption en fonction du genre. Le Panama a intégré des considérations de genre dans ses programmes et initiatives de formation afin de mettre en évidence les vulnérabilités et les défis particuliers auxquels les femmes pouvaient faire face dans des situations propices à la corruption. Le Portugal veille à ce que les actes législatifs fassent l'objet d'évaluations des incidences pour les femmes et les hommes ; il intègre ainsi solidement les considérations de genre dans ses processus législatifs et souligne qu'il importe non seulement d'adopter des lois sur l'équité de genre mais aussi de veiller à leur application effective.

E. Renforcement des capacités et utilisation des technologies (voir par. 19 et 20)

1. Renforcement des capacités

58. De nombreux pays ont entrepris des efforts considérables dans le domaine du renforcement des capacités. Par exemple, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine et le Botswana dispensent des formations en matière de lutte contre la corruption, de déontologie et d'intégrité, aussi bien sous forme d'apprentissage en ligne que d'ateliers. Le Burkina Faso mène des programmes de formation axés sur la formation professionnelle au moyen de la formation par les pairs et du coaching. Le Costa Rica propose des cours tels que « Les 10 pouvoirs pour prévenir la corruption » et des formations à la déontologie afin de renforcer les capacités des participants à prévenir la corruption. Chypre organise des programmes de formation et des ateliers pour les fonctionnaires et les enseignants engagés dans la lutte contre la corruption. Le Panama a rendu obligatoires, pour ses fonctionnaires, des cours virtuels sur les données ouvertes et propose aux procureurs des formations sur la corruption.

59. La Slovaquie a élaboré un programme d'apprentissage en ligne, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à des fins d'amélioration des connaissances et de sensibilisation à la prévention de la corruption. L'Espagne a créé des centres de formation pour les fonctionnaires, en mettant l'accent sur la formation spécialisée dans les enquêtes financières, en particulier dans les affaires de corruption. La Thaïlande dispense des formations approfondies aux agents chargés de la lutte contre la corruption ainsi qu'à d'autres fonctionnaires, mais fait état de problèmes en ce qui concerne l'efficacité de la formation en ligne.

60. Pour renforcer les capacités de ses services de détection et de répression, le Portugal a recruté plus de 150 nouveaux inspecteurs et 65 spécialistes de la police scientifique sur les 1 100 nouveaux recrutements prévus entre 2022 et 2026 dans le domaine des enquêtes criminelles, de la police scientifique et de la sécurité.

2. Outils numériques

61. La pandémie a considérablement accéléré le développement technologique dans de nombreux pays, notamment en ce qui concerne la gestion des crises et la lutte contre la corruption. Par exemple, l'Albanie s'est attachée à consolider la collecte et le traitement des statistiques relatives à la corruption. Le Koweït est passé à l'administration numérique et à la fourniture de services en ligne. La Bosnie-Herzégovine a tenté de créer une application COVID-19 pour l'échange de documents ayant trait à la prévention de la corruption, mais cela s'est soldé par un échec.

62. Le Botswana a lancé l'examen de sa politique nationale en matière d'informatique et de communications ainsi que sa Stratégie de commerce électronique, afin de diversifier l'économie grâce aux outils numériques, mais il lui reste des obstacles à surmonter en ce qui concerne le développement des infrastructures et l'habileté numérique. La République dominicaine s'est adaptée avec succès aux défis liés à la COVID-19, avec l'instauration d'un système judiciaire virtuel permettant la signature numérique, le dépôt de dossiers en ligne ainsi que la tenue d'audiences virtuelles.

63. La Fédération de Russie a mis en place le système d'information national Poseidon pour la lutte contre la corruption afin de fournir des informations et un soutien analytique aux autorités en charge des activités de prévention de la corruption, y compris l'analyse et la vérification du respect des restrictions, des interdictions et des exigences établies aux fins de la lutte contre la corruption. Le Parlement examine un projet de loi qui prévoit la possibilité d'envoyer des requêtes, dans le cadre des contrôles anticorruption, au Répertoire central des historiques de crédit, aux bureaux des historiques de crédit et aux responsables du registre des détenteurs et dépositaires de titres. La Thaïlande a mis en place un mémorandum d'accord pour l'intégration des données électroniques et la transition numérique au sein de la Commission nationale de lutte contre la corruption.

F. Riposte des services de détection et de répression et coopération internationale (voir par. 12, 18 et 21)

1. Détection et répression

64. En ce qui concerne les enquêtes et les poursuites, le Portugal a souligné la nécessité de disposer de ressources importantes, d'une expertise et d'une coordination entre les différentes institutions, ainsi que les problèmes que posent les enquêtes et les poursuites dans les affaires de corruption complexes impliquant des hauts fonctionnaires ou des réseaux criminels organisés. Consciente du fait que la pandémie a permis à certains d'exploiter la situation à des fins d'enrichissement illicite ou d'autres pratiques de corruption, la Slovaquie a souligné que la meilleure façon de renforcer l'efficacité des procédures pénales était d'instaurer des échanges d'informations et une coopération fiables, ciblés, en temps voulu et sûrs. La Bosnie-Herzégovine a souligné la nécessité d'adopter une approche proactive de la détection et de la répression qui requiert de la coordination et l'utilisation de données du renseignement et de données opérationnelles, ainsi que des informations provenant d'analyses stratégiques, l'amélioration des connaissances et le renforcement de la coopération entre les institutions et les autorités.

65. Sur le plan institutionnel, le Costa Rica a centralisé au sein du Bureau du procureur en charge des affaires économiques, fiscales et financières les enquêtes et les poursuites relatives aux actes de corruption qui se traduisent par des pratiques commerciales déloyales, telles que les hausses de prix abusives et la manipulation des prix des biens et services essentiels. De même, au Danemark, l'Unité nationale spéciale de lutte contre la criminalité enquête sur la criminalité complexe, notamment transfrontalière, et coopère étroitement avec l'Autorité danoise de la concurrence pour enquêter sur les violations de la loi sur la concurrence, telles que la formation de cartels, les accords sur les prix et le partage des marchés. Au Panama, le Bureau du procureur général a chargé la Section de lutte contre la criminalité économique, nouvellement créée, d'enquêter sur les pratiques commerciales déloyales. Le Panama a été confronté à des affaires de détournement de fonds destinés aux personnes touchées par la pandémie et de stocks de masques dans les hôpitaux. En El Salvador, l'Unité spéciale du Parquet en charge de la corruption traite les affaires de corruption impliquant des fonctionnaires de haut niveau. Pour toutes les affaires de corruption, la politique de poursuites d'El Salvador reconnaît l'importance de la coordination interne permanente entre les services de poursuites compétents, spécialisés ou non, et de la coordination externe avec les institutions du secteur de la justice et de l'administration publique aux niveaux gouvernemental et local, pour mettre en œuvre des actions coordonnées, proportionnelles et adéquates afin d'éliminer la corruption et d'éviter l'impunité.

66. Au Portugal, le Groupe spécial d'enquête et d'analyse, nouvellement créé au sein de la police criminelle, enquête sur toutes les irrégularités et infractions liées à la COVID-19 et coopère étroitement avec l'Inspection générale des activités de santé ainsi qu'avec l'Équipe spéciale pour la coordination de la vaccination contre la COVID-19. L'Union européenne, en plus de demander à ses États membres d'améliorer leurs outils d'enquête pour lutter contre la corruption, les invite également à veiller à ce que les privilèges et immunités des agents publics puissent être levés en cas d'enquêtes sur la corruption. Elle dispose d'un certain nombre d'agences et d'organismes pour protéger son budget, notamment le Parquet européen, l'Office européen de lutte antifraude, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol). Au niveau européen, Chypre utilise avec succès le système de la décision d'enquête européenne pour les télécommunications, tandis que le Danemark met l'accent sur la collaboration avec Europol et Eurojust, ainsi qu'avec l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL).

67. La Slovaquie a choisi de donner à ses enquêteurs une totale indépendance dans l'obtention, l'évaluation et l'utilisation des preuves. Les hauts fonctionnaires qui n'interviennent pas dans l'enquête pénale proprement dite peuvent réaliser des tâches de nature administrative et méthodologique, tandis que l'enquêteur est directement placé sous l'autorité du procureur.

68. Plusieurs pays ont amélioré leurs mesures d'enquête et de poursuite. La Slovaquie utilise les moyens techniques et technologiques les plus récents afin d'accroître la qualité des processus opérationnels de détection et des procédures pénales et de s'adapter à l'évolution constante des modes opératoires, aux nouvelles technologies et aux méthodes de paiement utilisées par les criminels. En outre, un mécanisme de signalement, d'enregistrement et d'évaluation des infractions commises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 a été créé au sein de la police. La Hongrie a souligné l'importance du traçage des avoirs dans les enquêtes nationales et dans l'assistance apportée aux enquêtes étrangères, et a fait remarquer que ses mesures coercitives, telles que les ordres de perquisition, les saisies et les ordonnances de séquestre, avaient considérablement aidé les services de détection et de répression étrangers et peuvent être mises en œuvre dans le cadre de toute infraction générant de la richesse. L'Algérie a adopté une législation sur le recours aux enquêtes financières pour détecter la criminalité financière et enquêter à ce sujet. Dans le même temps, l'Union européenne examine une proposition afin que le régime

de sanctions de sa politique étrangère et de sécurité commune puisse cibler les actes graves de corruption dans le monde entier.

69. Les pays suivants ont indiqué être en train de mener des poursuites, après la réussite de leurs enquêtes : la Bosnie-Herzégovine (irrégularités dans la passation de marchés publics liés à la COVID-19), la Géorgie (pots-de-vin, abus de pouvoir officiel, négligences dans l'exercice de fonctions officielles, fraude en grande quantité, détournements, malversations et activités entrepreneuriales illégales), la Thaïlande (trucage d'offres) et l'Espagne (nette augmentation depuis 2019 du nombre de signalements, d'enquêtes, de poursuites et de jugements relevant de la compétence du Bureau du procureur spécial chargé de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée).

70. En Slovaquie, afin de veiller à ce que les enquêtes financières soient proactives et coordonnées, le Plan de relèvement et de résilience a soutenu des formations, en 2023, qui portaient sur la détection et l'analyse des flux de trésorerie, des relations personnelles et patrimoniales des entités suspectes, des relations de corruption dans la passation des marchés publics, des subventions attribuées dans les marchés publics de grande valeur et d'autres infractions impliquant une utilisation abusive des fonds publics. La Slovaquie a également coopéré avec des organisations internationales telles que l'OCDE en organisant des cours pour les agents publics sur des questions telles que les comportements face à la corruption. Au Kirghizistan, les services de détection et de répression et les autorités judiciaires ont tiré parti de l'expérience d'autres pays et ont adapté leur système en conséquence.

71. Les difficultés signalées sont d'ordre général et sans rapport avec les situations de crise. Le Paraguay a souligné la difficulté de prouver la corruption devant les tribunaux et d'établir un lien entre les faits et les conséquences, difficulté à laquelle il est remédié par l'amélioration de la formation, des techniques d'enquête et des mécanismes de signalement. La Thaïlande a fait état de l'importance de la coordination entre les services de recouvrement des impôts, les autorités en charge des importations et des exportations, les banques commerciales et les registres de commerce. Le Kirghizistan a tenté de remédier à la baisse de confiance du public dans les services de détection et de répression et dans le système judiciaire. De même, le Portugal a noté qu'il était essentiel de veiller à l'indépendance et à l'efficacité du système judiciaire dans le traitement des affaires de corruption pour conserver la confiance du public et garantir des procès équitables. Les autres défis auxquels le Portugal est confronté concernent la responsabilité des entreprises et l'existence de structures d'entreprises complexes, ainsi que l'imposition et l'application de sanctions appropriées aux personnes et entités reconnues coupables de corruption, afin de décourager tout acte de corruption à l'avenir.

2. Échange d'informations

72. L'échange national et transfrontière d'informations est essentiel pour lutter contre la corruption, notamment en temps de crise. La Belgique et la Bosnie-Herzégovine ont mis en place des canaux de communication électronique pour l'échange d'informations aux niveaux national et international, tandis que le Costa Rica a créé des points de contact au sein du ministère public pour garantir la confidentialité des communications avec les organismes internationaux et les réseaux de lutte contre la corruption.

73. Certains pays permettent également la réception et l'envoi numériques des demandes d'entraide judiciaire, renforçant ainsi leur capacité de coopération internationale. Il s'agit notamment d'El Salvador et de la Guinée, qui ont recours aux canaux de communication électronique, à l'entraide judiciaire et aux enquêtes conjointes.

74. La Hongrie et le Panama reconnaissent l'importance de la coopération internationale, notamment en matière d'enquêtes financières et de recouvrement d'avoirs. Malgré les écarts entre les pays en termes d'efficacité, ils utilisent des plateformes électroniques pour la coopération judiciaire internationale et plaident en faveur de mécanismes qui renforcent la collaboration internationale grâce au numérique. La Pologne s'est également engagée à développer des canaux de communication électronique efficaces pour l'échange d'informations aux niveaux national et international entre les organismes de lutte contre la corruption, tandis que le Portugal a recours à un large éventail de mesures et de réseaux pour améliorer les canaux de communication électronique pour la coopération internationale dans la lutte actuelle contre la corruption.

3. Coopération internationale

75. En période de crise et d'urgence, telle que la pandémie de COVID-19, la nécessité d'une coopération internationale, y compris dans les domaines civil et administratif, est de plus en plus évidente. Plusieurs États ont souligné l'importance des réseaux à cet égard. Le Burkina Faso a intégré le Groupe Egmont et a déposé une demande d'adhésion au Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE). Haïti coopère à l'international par l'intermédiaire d'INTERPOL et a également déposé une demande d'adhésion au Réseau GlobE. La Fédération de Russie participe activement aux travaux des organisations internationales et collabore étroitement avec les autorités partenaires de la lutte contre la corruption dans les pays voisins.

76. L'Espagne et le Panama sont très engagés dans la coopération internationale en matière civile et administrative, notamment sur la base de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et fournissent des statistiques à cet égard. De même, l'Ukraine fonde la plupart de ses demandes d'entraide judiciaire sur la Convention contre la corruption. L'Espagne a lancé un nouveau mécanisme de coordination entre son Service national de coordination antifraude et l'Office européen de lutte antifraude, afin de répondre aux demandes d'information dans le cadre d'enquêtes et de prêter assistance à l'Office dans ses activités sur le territoire espagnol.

77. La pandémie n'a fait qu'accroître les difficultés qui se traduisaient par des retards dans les réponses, un manque d'intérêt et un nombre insuffisant de rapports de situation. L'Algérie a fait observer que certains pays n'avaient pas coopéré dans les affaires de restitution d'avoirs et que les différences entre les systèmes juridiques constituaient des obstacles. De son côté, le Danemark a indiqué que son ministère public en charge de la grande criminalité économique et internationale s'efforçait de donner suite de manière immédiate et efficace à chaque demande d'entraide judiciaire.

III. Activités visant à mettre en œuvre les paragraphes 22 à 24 et 26 et 27

A. Paragraphe 22

78. Les mesures visant à mettre en œuvre le paragraphe 22 sur les liens qui existent entre la corruption et d'autres formes de criminalité sont résumées dans le document [CAC/COSP/2023/18](#).

B. Paragraphes 23 et 24

79. La onzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale a consacré un point de l'ordre du jour et une table ronde à la question intitulée « Renforcer la coopération internationale et multilatérale afin d'améliorer la prévention de la corruption, sa détection et les enquêtes et poursuites en la matière dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise ». Un résumé des délibérations figure dans le document [CAC/COSP/EG.1/2022/3](#).

80. Les « Lignes directrices non contraignantes visant à renforcer la coopération internationale et multilatérale en faveur de la prévention et de la détection de la corruption ainsi que des enquêtes et poursuites en la matière dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise » ([CAC/COSP/EG.1/2023/3](#)) ont été présentées lors de la douzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée et complétées par une table ronde sur leur utilisation et leur application. Elles consistent en 13 principes de haut niveau non prescriptifs dont les modalités d'application précises doivent être décidées par les États, et elles donnent matière à poursuivre les échanges de capacités et de compétences. Les lignes directrices non contraignantes ont pour objectif général d'aider les États parties à lutter contre les risques de corruption les plus fréquents qui se posent aux différents stades de la riposte à une situation d'urgence ou à une crise, que ce soit au niveau national, international ou multilatéral.

81. Les lignes directrices reposent sur un processus préparatoire complet, qui comprend l'analyse des informations fournies par 23 États parties figurant dans le document de séance [CAC/COSP/EG.1/2022/CRP.1](#) et une réunion d'experts tenue en décembre 2022, qui a rassemblé plus de 50 participants de 26 pays, d'organisations internationales, de la société civile et du monde universitaire. À la suite de la réunion d'experts, le secrétariat a préparé un avant-projet des lignes directrices non contraignantes et a organisé une consultation virtuelle en mai 2023. La méthodologie complète est décrite dans les lignes directrices non contraignantes et dans le rapport de la réunion d'experts sur la coopération internationale ([CAC/COSP/EG.1/2023/4](#)).

C. Paragraphes 26 et 27

82. Un aperçu de l'assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime figure dans le rapport intitulé « Analyse des besoins en matière d'assistance technique tels qu'ils ressortent des examens de pays et assistance fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption » ([CAC/COSP/2023/10](#)).